

**Délibération n°2022-29 du 12 avril 2022**

**OBJET – Culture : Atelier intercommunal des  
Beaux-arts : tarifs 2022-2023**

*Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE*

*Annexe : néant*

Le 12 avril 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 6 avril 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Gabriel LÉON, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Claire BARNÉOUD à M. Arnaud MURGIA,  
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Catherine VALDENNAIRE,  
M. Christian JULLIEN à M. Patrick MICHEL,  
Mme Annie ASTIER CONVERSEZ à M. Richard NUSSBAUM,  
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,  
Mme Francine DAERDEN à M. Gabriel LÉON,  
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY,  
M. Guy HERMITTE à M. Emeric SALLE,  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO.

**Madame la Vice-Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-06-25-00002 du 25 juin 2021** approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant notamment compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont l'Atelier intercommunal des Beaux-arts ;

**Vu** la nécessité d'approuver les tarifs applicables pour l'année 2022-2023 ;

**Vu l'avis favorable du Bureau exécutif** du 30 mars 2022 ;

**Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et Territoriale** du 4 avril 2022 ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Approuve** la grille tarifaire septembre 2022-juin 2023 de l'Atelier intercommunal des Beaux-arts, comme suit :

## TARIFS 2022/2023

AR Prefecture

005-240500439-20220412-2022\_29-DE  
Reçu le 14/04/2022  
Publié le 14/04/2022

DESSIN, PEINTURE, MODELAGE, CERAMIQUE	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	Adulte A	Adulte B
			Tarif annuel	140 €
Tarif trimestriel	78 €	69 €	119 € 113 € (si enfant inscrit)	176 € 164 € (si enfant inscrit)

Adulte A = 1 cours par semaine dans la même discipline

Adulte B = 2 cours par semaine

Elèves domiciliés dans communes extérieures à la Communauté de Communes du Briançonnais : tarifs majorés de 50%.

En cas d'absence de professeur non remplacé, un remboursement de 10% sera effectué par tranche de 1 mois d'absence consécutif hors vacances scolaires, et ce, à l'issue de l'année scolaire écoulée.

- **Autorise** les services à encaisser les recettes correspondantes sur les régies appropriées.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : 14 AVR. 2022

Date affichage : 14 AVR. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.